

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 50

Artikel: Le contrôle parlementaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Décervelons les computers

Lire l'avenir, vieille angoisse, vieille consolation. Il est facile sur ce sujet de faire du journalisme pittoresque. Que les amateurs se réfèrent à l'ouvrage de R. Lewinsohn dont le titre est significatif : « La révélation de l'avenir : De Babylone à Wall Street » (en traduction de l'allemand, chez Gallimard, 1960).

L'exploitation de la crédulité reste au XX^e siècle, qui se veut scientifique, d'un succès assuré. Roger Caillois (« Les jeux et les hommes », 1958) a publié des chiffres sidéraux : aux Etats-Unis, 30 000 professionnels pour la seule astrologie, à Paris 100 000 personnes consultent chaque jour six mille devins (voyantes et cartomanciens). Pour un public qui aime que le marc de café lui soit servi dans une porcelaine plus fine, la revue Planète et l'encyclopédie Planète présentent un service de baratin futuriste. Adoptez une attitude non plus martiale, mais martienne, recommande M. L. Pauwels ; au vu de l'accélération de l'histoire, car vous n'ignorez pas que l'histoire s'accélère, que le progrès « buissonne », que nous avons passé de l'époque phi 1 à l'époque phi 2, M. Pauwels pense que « nous ne sommes pas seulement contemporains de notre époque, mais encore contemporains du futur ». Nous voilà planétarisés ; de fait, le tirage européen de Planète aurait atteint 500 000 au début de 1965.

Mais la lecture de l'avenir s'organise toujours mieux. Des savants à bonnets carrés s'en emparent. Alors que la science nous avait habitués à la prudence expérimentale, voilà qu'elle brouille les cartes perforées. De nouveaux docteurs explorent le futur et manipulent des computers avec le même sérieux que des clystères. Il ne s'agit plus de destins individuels (une femme blonde ou brune dans les lignes de votre main), mais de l'avenir de notre planétarium. Le « Time » a consacré au futurisme un essai important (28 février 1966). « Un regard vers l'an 2000 ». Il permet de faire le point, car le sujet est politique, en fin de compte.

Les professionnels

L'exploration du futur est devenue une affaire pour elle-même. General Electric a créé une entreprise nommée TEMPO (Technical Management Planning Organization) où 200 physiciens, sociologues, économistes et ingénieurs s'efforcent de déchiffrer l'avenir avec un budget qui dépasse 7 millions de dollars par année. La fondation Ford a accordé 1 400 000 dollars à un groupe intitulé : « Ressources pour l'avenir ». La Rand Corporation reçoit de l'Air

Force 15 millions de dollars pour imaginer (et non réaliser) quelques armes nouvelles. Un Dr Osgood tripote un computer pour interroger l'an 2000, etc... Même le « vieux futuriste » (sic) Bertrand de Jouvenel figure au palmarès (et sur la liste des subventions de la fondation Ford) pour ses études publiées dans « Futuribles », ce qui doit le faire sourire, lui qui sait qu'il a emprunté ce terme au fameux jésuite espagnol Molina (1535-1600) qui proposait la constitution d'une « sciencia media » portant sur la connaissance de ce qui est susceptible d'arriver selon les différentes manières d'agir (cf. l'ouvrage de Jean Meynaud : « Les spéculations sur l'avenir, essai bibliographiques », 1965, auquel nous empruntons de nombreuses données pour cet article.) Que vaticinent donc ces professionnels ?

Les méthodes

Tous les travaux ne sont pas des parties de cache-cache avec les signes du Zodiaque. Par exemple, il n'est pas sans intérêt de faire l'inventaire des ressources mondiales en matières premières, en terres arables, pour prévoir quand seront épuisées les réserves planétaires. Mais ce sont là des recensements, et non des prophéties, parfois significatifs comme la remarque de Colin Clark qui affirme que si l'ensemble des terres fertiles étaient cultivées avec le même soin que le sol hollandais, il serait possible de nourrir 28 milliards d'habitants (estimation pour l'an 2000 : 6 milliards d'habitants).

Mais si on laisse tomber ces recensements faits par des hommes un peu mieux informés que la moyenne, où sont les méthodes originales ?

D'abord nos « savants » font une constatation. L'humanité a plus évolué en cinquante ans qu'en cinq mille : tel est le progrès technologique (accélération comme on sait). Nos prophètes en déduisent que tout le possible rentre donc dans le domaine du probable.

Deuxième principe : extrapoler ; car comme disent M. de Lapalisse et M. John Mc. Hale, directeur exécutif du World Resources Inventory, « le futur du futur est déjà dans le présent. » On prolonge donc l'évolution actuelle et l'on trouve celle de demain.

Troisième principe : tenir compte des paramètres. Ainsi M. Hermann Kahn (expert à la défense) monte des scénarios dramatiques où s'affrontent les interactions des variables ! La Rand Corporation utilise la méthode « Delphi » : on réunit des experts, leurs

avis divergent, alors on les presse jusqu'à ce que l'accord soit obtenu. Le consensus de la majorité, c'est l'avenir. Quatre-vingt-deux de ces savants pensent qu'une base lunaire permanente sera installée en l'an 2000. Il y aura donc une base lunaire.

Un organe artificiel

Quels résultats avec de telles méthodes ?

Une fois qu'ils ont calculé la population mondiale de l'an 2000, celle des Etats-Unis, le taux d'urbanisation, imaginé que l'Océan jouera un rôle primordial dans l'alimentation mondiale grâce à l'élevage de troupeaux de poissons sans arêtes dans des pâturages océaniques encagés, ces savants recherchent l'article de bazar : cuisinière pour préparation de repas automatisés ; radar de poche pour aveugles ; contrôle pharmaceutique de la personnalité à portée de drugstore où l'on achètera la pilule contre les incompatibilités d'humeur ; appendices artificiels (nez, oreilles, etc...) pouvant être greffés à volonté sans qu'il soit possible de garantir pour l'an 2000 une qualité cosmétique parfaite du membre artificiel, selon le docteur William Kolff ; fœtus élevés en dehors de l'utérus, in vitro, pour épargner aux femmes faibles de hanches la charge de la grossesse...

L'homme transformera son environnement et son hérité. Le péché originel sera vaincu.

La bêtise honoris causa

Ces vaticinations supposent que l'inconnu est connaissable et que l'invention humaine faite d'intuition et d'imprévisible liberté pourra être astreinte à un rythme régulier ; c'est là un vaste sujet de discussion philosophique. Mais restons-en au débat politique ! N'étant pas des inventeurs, ni même des imaginatifs, nos savants projettent dans le futur la société présente corrigée de quelques tares : les voitures se déplaceront sur coussins d'air, la télévision rendra possible le travail à domicile, le cancer sera guéri, l'immunologie deviendra parfaite. Nous poursuivrons sur la même lancée, nous produirons en tas. Nous fuirons plus vite en avant. Il y aura des biens toujours abondants ; la productivité accomplira une révolution qui ne connaîtra que des gagnants.

Le présent se pare donc des prestiges de l'avenir. Le futur est mis au service du conservatisme.

Comme l'écrit Jean Meynaud, « l'avenirisme prend place dans le traditionnel et vaste courant du con-

Le contrôle parlementaire

Plaisante aventure que celle arrivée le jeudi 24 mars au Sénat helvétique. Le Conseil des Etats arrivait au terme de la discussion sur le contrôle parlementaire, projet qui a pour but, comme chacun sait, de renforcer les droits du Parlement. Mais au moment de passer au vote, on constata que le quorum n'était pas atteint. Il fallut ajourner le vote : le Sénat avait autant besoin de renforts que de renforcement.

On sait que très souvent en Suisse les décisions importantes sont pratiquement, sinon légalement, prises, avant que le Parlement ne les ratifie. Est-il possible de corriger cet état de fait ? Quand on lit le rapport de la commission du Conseil des Etats, on constate que les parlementaires n'ont guère osé pousser bien loin l'étude de cette question. Et pour cause. Plus d'audace aurait remis en question leur propre statut.

Voici cet échantillon de vœu pie.

« Avec le Conseil national, nous tenons pour judicieux de s'en tenir pour le moment à la séparation actuelle : le Conseil fédéral procède aux préparatifs sous sa responsabilité et selon les directives qu'il s'est données ; le parlement s'occupe de l'affaire

lorsqu'il a été saisi d'un projet de la manière traditionnelle et que la procédure législative est amorcée. Cela ne doit naturellement pas empêcher de suivre attentivement tout ce qui se passe dans la procédure préliminaire et de veiller avec le plus grand soin à ce que, politiquement et pratiquement, les décisions préalables ne soient pas irréversibles. »

Veillons ! Veillons !

La meilleure garantie effective serait l'indépendance des parlementaires envers les associations consultées préalablement. Ce sujet, on se garde de l'aborder ou, dans les discussions, on le liquide en quelques phrases sous prétexte qu'il faudrait toucher au statut « semi-professionnel » des parlementaires. Le semi-professionnalisme est en effet tabou, en politique comme en sport. C'est un compromis helvétique. A moitié professionnel, donc pas les faiblesses de l'amateur ; à moitié professionnel seulement, donc plus indépendant et moins marron. Nos parlementaires ne sont pas des salariés de la politique. Cela semble plus vertueux.

Pourtant, la notion de semi-professionnalisme mériterait d'être mieux analysée. Oui, elle serait vertueu-

sement admirable si elle signifiait que tout citoyen, en conservant son métier, pourrait prétendre au titre de parlementaire fédéral, si les dédommagements financiers et les aménagements d'horaires lui étaient reconnus de droit. Tel serait un véritable semi-professionnalisme. Or ce statut n'existe pas. Aussi les semi-professionnels ne se recrutent-ils que dans un cercle extrêmement restreint où dominent les magistrats et les secrétaires d'associations professionnelles. C'est pourquoi les décisions préalables sont souvent irréversibles.

On imagine en revanche assez bien quelle serait la portée d'une réforme qui porterait sur deux points :

1. Le droit reconnu non pas formellement, mais pratiquement, à chaque citoyen de siéger au Parlement fédéral.
2. L'incompatibilité du mandat de parlementaire et d'une fonction qui mette en état de dépendance envers une de ces associations professionnelles traditionnellement consultées dans l'élaboration des lois.